

N° 707
2 AVRIL 2011L'UNIVERSITE
SYNDICALISTEsnes
fsuÉDITO
LA CHANSON DU DIMANCHE

Quand plus d'un électeur sur deux choisit de ne pas choisir et qu'une part importante des autres semble séduite par un discours de repli identitaire et d'exclusion, on ne peut qu'être inquiet pour la démocratie. De débats nauséabonds en déclarations martiales sur la sécurité pour accompagner des réformes destructrices de tout ce qui cimente une

société, le discours gouvernemental a installé petit à petit le sentiment de vacuité de la chose publique et dresse chaque jour davantage les uns contre les autres.

Les services publics, et en premier lieu l'École publique, obligatoire et laïque, ont pour mission première de participer à la construction d'une cohésion sociale fondée sur la reconnaissance de l'autre et la solidarité. Qu'ils soient la cible d'hommes

politiques capables de suggérer à leurs électeurs d'aller à la pêche au lieu de participer au second tour d'une élection ne peut être une surprise. Les défendre et se battre pour les développer est d'autant plus urgent et impérieux.

Les personnels du second degré, confrontés quotidiennement aux conséquences des ségrégations sociales, culturelles et économiques, le savent.

Le SNES est déterminé à poursuivre ce combat avec eux pour les valeurs de l'École publique... à l'opposé de l'atomisation du second degré dans une autonomie qui n'est pas celle de l'individu mais bien celle de la hiérarchie.

■ Roland Hubert, cosecrétaire général

SERVICES PUBLICS, CHÔMAGE...
UNE POLITIQUE DÉSAVOUÉE !

En s'abstenant à 56 % lors du deuxième tour des élections cantonales, les électeurs ont visiblement sanctionné la majorité présidentielle, manifesté leur exaspération mais aussi leur perte de foi dans les possibilités d'alternatives politiques qui amélioreraient leur situation.

Le FN, pourtant courtoisé par les médias, a certes fait une forte percée au premier tour mais relativisée lors du second.

La politique de Nicolas Sarkozy consistant à tenter de détourner le mécontentement des Français en pointant des cibles – Roms, musulmans, immigrés... – a eu pour effet essentiel d'alimenter l'extrême-droite, tandis qu'il était au plus bas dans les sondages et la majorité en train de s'étriper.

Ces constats ne suscitent pourtant aucun changement de stratégie, et le gouvernement maintient la logique de réduction des déficits publics, prive l'État de ressource, faute d'une réforme fiscale plus juste ; que ce soit à l'hôpital comme à la justice, usagers et personnels constatent la dégradation des conditions de fonctionnement ; les questions de pouvoir d'achat traversent salariés et retraités qui voient fondre leurs ressources tandis que les prix s'envolent.

Pour pallier les effets de la crise, redonner élan et

Suite page 2 ►►►



© Clément Martin

EUROMANIF

Dans l'Union européenne, les services publics et particulièrement les systèmes éducatifs paient un lourd tribut au traitement libéral de la crise. La Confédération européenne des syndicats appelle à manifester le 9 avril à Budapest contre les politiques d'austérité qui frappent des millions de salariés et leur famille.

COLLOQUE COLLÈGE



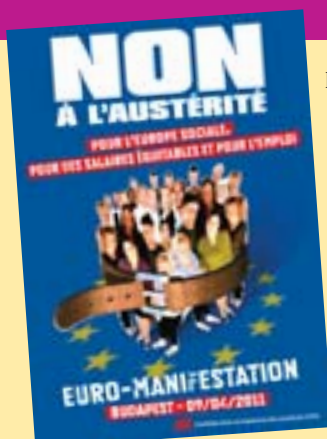
Mardi 5 avril

- Le collège : enjeux et situation
- Les missions du collège, sa place dans le système éducatif
- Le travail enseignant et le métier. Regards croisés

Mercredi 6 avril

- Quels leviers pour une véritable démocratisation scolaire ?
- Lancement d'un appel pour le collège

Lieu : Eurosites Paris Saint-Ouen, 27, rue Godillot, 93400 Saint-Ouen. Métro Mairie de Saint-Ouen (ligne 13)





►►► Suite de la page 1

SERVICES PUBLICS, CHÔMAGE... UNE POLITIQUE DÉSAVOUÉE !

dynamisme au pays, il faudrait une politique volontariste de réduction des inégalités, de lutte contre le chômage et la précarité, de relance du pouvoir d'achat, de développement des services publics. Cela suppose en particulier d'investir largement dans l'Éducation et la recherche, pour donner accès à tous les jeunes à une formation de qualité et à un diplôme.

Nous en sommes loin et tant la politique budgétaire que les réformes en cours consacrent le renoncement à l'ambition éducative.

La CAN du SNES réunie le 30 mars a fait l'analyse de la transformation du second degré que veut imposer le gouvernement, au collège, dans les différentes voies du lycée, pour l'orientation, la régression que constituerait un établissement unique de la scolarité obligatoire

« l'école du socle », le nouveau « management » destiné à contrôler les personnels.

Après la grève du 10 février et la manifestation du 19 mars, il est impératif de poursuivre les actions engagées depuis des mois tant sur le plan des effets néfastes de la politique budgétaire en terme d'emploi que sur celui des réformes structurelles qui mettent à mal nos métiers et transforment radicalement le second degré.

Convaincu de la nécessité d'une nouvelle journée d'action en mai, le SNES appelle les établissements à organiser des heures d'information syndicale pour débattre des modalités.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

CASDEN, la banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Pour intéresser mon banquier, il manque des zéros à mon compte !

Dans ma banque, on est tous égaux...

Elle est coopérative et je me sens en confiance.

casden
BANQUE POPULAIRE

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les enseignants et les personnels techniques et administratifs la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

+X
BANQUE POPULAIRE

REJOIGNEZ-NOUS SUR WWW.CASDEN.FR OU CONTACTEZ-NOUS AU 0826 824 400
(0,05 € TTC/min en France métropolitaine)

L'offre CASDEN est également disponible dans le Réseau Banque Populaire.

DROITS ET LIBERTÉS "LES FRANÇAIS VEULENT QUE LA FRANCE RESTE LA FRANCE"

Tel est le propos du nouveau ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, reprenant ainsi les déclarations de Sarkozy sur les hordes d'immigrés qui déferleraient sur la France.

Dans le même temps, la loi « Besson » a été durcie en seconde lecture à l'Assemblée nationale. Ainsi, les députés ont rétabli l'article 17 qui autorise l'expulsion des sans-papiers gravement malades (VIH, hépatites...) si leur traitement est « disponible » dans leur pays d'origine. Or, un traitement disponible n'est pas forcément accessible (géographiquement, financièrement). Sont ainsi menacés 28 000 étrangers bénéficiant du droit au séjour pour raison médicale. Dans ce domaine, rappelons que le gouvernement a voté, fin 2010, un droit d'entrée de 30 euros à l'aide médicale d'Etat (AME), effectif depuis le 1^{er} mars 2011, qui touche les populations les plus défavorisées.

Alors que l'Assemblée a retiré du projet l'extension de la déchéance de nationalité, elle remet en question le droit du sol. Actuellement, les 3 000 jeunes majeurs nés en France de parents étrangers qui, chaque année, deviennent automatiquement Français devront écrire une lettre de « demande de certification de nationalité ».

Il est évident que les principes sécuritaires, électoraux balaient tout.

Claude Guéant, n'annonce-t-il pas vendredi, un objectif minimal de 28 000 expulsions pour 2011 ? « Mobilisez-vous, cela passe par des expulsions et chacun de vous sait où et comment procéder », a-t-il déclaré devant les directeurs départementaux de la sécurité publique et les commandants de groupements de la gendarmerie en insistant notamment sur l'usage de « la biométrie afin de mieux lutter contre l'immigration irrégulière ».

Le SNES avec la FSU doit se mobiliser contre cette politique d'immigration et contre la loi « Besson » dont le vote définitif est prévu en mai.

■ **Marylène Cahouet**



Gérard Fatokinsi

Une illustration parmi d'autres de la politique d'immigration. Un nom de plus dans la longue liste des jeunes majeurs contraints de renoncer à leurs études. Gérard Fatokinsi, d'origine béninoise, en France depuis 2007 et étudiant en L1 AES à Paris 10, est en CRA (Centre de rétention administrative). Malgré l'intervention de la présidence de l'université, des militants, l'OQTF (Obligation de quitter le territoire français) est maintenue. Un premier vol en partance pour Cotonou a été annulé grâce à la mobilisation. Seule l'amplification du soutien peut permettre sa libération.

SECOND DEGRÉ DANS L'ACTION

À l'occasion de la journée du 19 mars, la forte présence du SNES à Paris a assuré la visibilité des effets des réformes sur nos métiers (CLAIR, orientation, STI, stagiaire...), permis de fédérer les actions en cours et donc mettre le second degré en lumière.

Après la grève du 10 février, cette nouvelle étape de l'action a rassemblé un grand nombre de collègues, sans entraîner cependant suffisamment nos professions et construire le rapport de force nécessaire. C'est pourquoi la CAN (Commission administrative nationale), réunie le 30 mars, juge indispensable d'intensifier le travail de terrain dans les établissements, de diffuser et de faire débattre de nos propositions, donner un cadre d'action permettant de contrer les réformes. Elle appelle à poursuivre la campagne en direction de l'opinion et l'interpellation des partis politiques et élus. L'organisation du colloque collège, ainsi que celle du colloque FSU du 11 mai, participent de cette démarche.

CONTINUER À AGIR ET À PESER

Le SNES entend prolonger l'action sous toutes les formes.

Il appelle à organiser le refus collectif des HSA et des compléments de service abusifs ; trop de dispositifs, par ailleurs contestables, s'installent dans les établissements par le recours aux HS. Refuser d'entrer dans cette logique est un levier puissant pour les combattre. Cette construction collective du refus des HSE-HSA doit accompagner les autres actions.

Le SNES appelle :

- à investir la ou les demi-journées banalisées dans les collèges, pour mener un débat approfondi permettant de remettre en cause la pertinence même du LPC ;
- à organiser avant la rentrée de toutes les zones l'expression du refus du programme CLAIR sous diverses formes, en généralisant par exemple l'initiative prise par Aix-Marseille, d'une votation. Les résultats de cette consultation permettront d'interpeller le ministre ;
- dans les lycées, à exiger la tenue de journées banalisées afin d'élaborer, pour le diffuser, un

bilan critique de la classe de Seconde ; il faut obtenir un cadrage national des heures de dédoublements, l'intégration de l'accompagnement personnalisé dans les disciplines et refuser le regroupements d'élèves de sections différentes dans les classes du tronc commun de Première.

- à se mobiliser contre la réforme de la voie technologique et à prendre part aux actions contre sa mise en œuvre, en particulier celles qui pourraient être construites avec les régions afin d'obtenir le moratoire. Le SNES s'oppose à toute tentative des rectorats de profiter des réformes pour faire éclater le mouvement des personnels : fusion des disciplines en STI, affectation des professeurs de STI en technologie en collège...
- à poursuivre la lutte contre la réforme de la formation des enseignants pour obtenir une véritable année de stage et de meilleures conditions d'entrée dans le métier.

Le SNES organisera à cet effet une journée nationale d'action sur les conditions d'entrée dans le métier le 11 mai qui s'adressera aux stagiaires et aux nouveaux titulaires.

Il appelle les collègues à construire collectivement le refus du dispositif de formation des stagiaires et donc de la fonction de tuteur de stagiaires en responsabilité dans les conditions actuelles ;

- à impulser nationalement et localement des thématiques pour l'organisation des 500 débats prévus par la FSU.

Dans la perspective d'une nouvelle journée d'action en mai le SNES invite les établissements à organiser des heures d'informations syndicales pour mettre en débat les modalités de cette action incluant la possibilité d'une journée d'action nationale ou de grève au troisième trimestre de l'année scolaire. ■ Roland Hubert

COLLÈGE LIVRET PERSONNEL DE COMPÉTENCES (LPC)

Le ministère a donné son accord pour l'organisation d'une demi-journée banalisée dans tous les collèges, après les vacances de printemps, sur la question du LPC.

Elle risque fort d'être utilisée par les chefs d'établissement et IPR pour pousser les collègues à se répartir entre eux les items du LPC à valider.

Nous devons l'investir syndicalement et pédagogiquement afin de débattre avec les collègues sur le fond, leur faire connaître plus largement nos analyses et faire remonter au rectorat, aux parents, au ministère, les redoutables problèmes posés par le LPC ainsi que le refus de la profession de se prêter à cette évaluation morcelée et problématique.

POUR UN MORATOIRE

L'enjeu : convaincre nos collègues que l'avenir de la jeunesse et de l'ensemble du système éducatif mérite mieux que la marche forcée sur des *a priori* pédagogiques non démontrés, avec une évaluation bricolée et problématique, et mener campagne pour obtenir un moratoire. Si, au troisième trimestre, le ministère s'entête à imposer à la profession de renseigner ce livret, le SNES appellera à valider *in fine* les sept compétences du socle pour tous les élèves de Troisième. Cette solution alternative permettrait en effet de s'acquitter d'une tâche administrative qui ne fait aucun sens pédagogique, mais sans pénaliser les élèves pour l'obtention de leur DNB. L'idée n'est pas d'entrer dans le détail des items qui composent les sept compétences ni de les valider tous (la validation de l'item « savoir nager » pour tous les élèves poserait par exemple un problème de responsabilité à nos collègues d'EPS ; et que dire de la validation de comportements ?), mais de ne valider que

chaque « compétence », ce qui au passage entraînerait beaucoup moins de travail pour les professeurs principaux chargés de renseigner le LPC. Le ministère n'impose d'ailleurs dans aucun texte la validation de chaque item.

■ Sandrine Charrier et Monique Daune



POUR MENER LES DÉBATS

Consulter et télécharger des outils progressivement mis en ligne sur le site du SNES (www.snes.edu/LPC-investir-la-journee-banalisee.html) : argumentaire actualisé, exemples de lettres à l'administration ou aux parents d'élèves, de motions ou vœux à faire voter en CA, diaporama...

DISPOSITIF ÉCLAIR

Alors que certains rectorats font connaître la liste des nouveaux ECLAIR pour la rentrée 2011, le démantèlement de l'éducation prioritaire se confirme et s'amplifie.

Les déclassements se multiplient ou se répètent : un collège RRS⁽¹⁾ perd son label à Nantes ; les RRS de Versailles ne sont plus « protégés » ; à Lyon les bonifications ZEP seront supprimées l'an prochain. L'annonce de l'entrée en ECLAIR a souvent été assortie, comme à Nice, de la menace d'un déclassement en cas de refus.

La nouvelle vague de labellisation focalise sur les collèges, essentiellement RAR⁽²⁾. L'urgence semble être le profilage d'un maximum de postes, qu'ils soient libérés avant ou pendant le mouvement intra. Et pour accélérer encore, certaines académies, comme Montpellier, « poussent » dehors les personnels en poste avec des bonifications considérables. Les actuels titulaires dans les établissements concernés sont parfois encouragés à se porter candidats sur les postes profilés vacants pour que leurs

postes soient à leur tour profilés ! À Orléans-Tours, le rectorat a dû renoncer, sous la pression syndicale, à profiler tous les postes, même occupés.

Le SNES ne peut accepter la mise à mort programmée de l'éducation prioritaire. Il appelle tous les établissements CLAIR, actuels et à venir, à exprimer leur refus selon des modalités définies par les sections académiques. Il initiera, dans le cadre unitaire le plus large possible, une pétition nationale pour demander l'abandon des CLAIR, et une journée nationale d'action RAR, RRS, CLAIR au troisième trimestre pour exiger une véritable relance de l'éducation prioritaire soucieuse des besoins des élèves et des personnels.

■ Bruno Mer

(1) RRS : réseau de réussite scolaire
(2) RAR : réseau ambition réussite



Guadeloupe

Après avoir informé les collègues dès le mois de novembre sur les suppressions de postes, la section académique a coordonné un mouvement de refus des DGH, établissement par établissement, obtenant très souvent un vote majoritairement négatif. Dans le cadre d'une action intersyndicale, le SNES s'est associé au boycott du CTPA prévu le 21 mars, et a organisé une conférence de presse pour dénoncer la saignée dont notre académie est victime. D'ores et déjà, l'archipel dans son ensemble est en lutte, avec une action coordonnée par la FSU à la Désirade et une autre prévue à Marie-Galante le 25 mars. L'action continue le 28 mars, avec un appel à la grève au niveau académique, relayé à Saint-Martin dans un cadre unitaire pour montrer le refus des suppressions de postes injustifiées (70 suppressions dans le second degré, alors que 76 élèves supplémentaires sont prévus). Le SNES Guadeloupe a déjà obtenu le rétablissement du seul poste spécifique d'économie gestion option tourisme, lors de la visite du ministre Chatel en Guadeloupe.

Calvados (fin ?)

L'IA annonce le retrait de la plainte qu'il avait déposée à l'encontre de la FSU, suite à l'action intersyndicale du 1^{er} février 2011. Les organisations syndicales de l'Éducation avaient appelé à coller sur la façade de l'inspection académique 359 silhouettes matérialisant les 359 suppressions de postes prévues à la rentrée 2011 dans l'académie de Caen. La FSU espère que le parquet renoncera, à son tour, à engager des poursuites. Elle souhaite que le retrait de cette plainte mette un terme au climat délétère entretenu depuis l'installation de ce nouvel IA afin qu'un véritable dialogue social puisse enfin s'engager.



Londres

La « Marche pour l'Alternative » pour dire non à la politique d'austérité du gouvernement Cameron a rassemblé 500 000 manifestants dans les rues de Londres le samedi 26 mars. Les deux principaux syndicats enseignants, la NASUWT et la NUT ont largement contribué au succès de cette mobilisation à l'initiative de la Confédération des syndicats britanniques (TUC). Non aux coupes budgétaires et aux suppressions de postes, 300 000 emplois dans le secteur public, et aux politiques « idéologiques » avec le gel des salaires des fonctionnaires. Cette mobilisation, de par son ampleur, marque de fait un tournant dans la campagne menée par les syndicats.



© Daniel Maunoury

PROTOCOLE NON-TITULAIRES

LA FSU NE SIGNE PAS

Faute d'obtenir la majorité qualifiée de 70 %, avec 59 % des voix en faveur d'une « signature de combat », 37 % contre et 4 % en abstention, le BDFN de la FSU débouche sur une non-signature du protocole non-titulaires. Le SNES, après consultation de la CA nationale, a défendu la signature de la FSU.

La CA nationale du SNES estimant que les dispositions du protocole allaient dans le sens de ses mandats et n'entraînaient aucune aggravation s'est prononcée par 33 voix pour et 12 contre pour une signature de la FSU. De son point de vue, acter les acquis obtenus dans la négociation par l'unité et la fermeté syndicale est un encouragement à poursuivre et développer l'intervention syndicale pour peser sur la mise en œuvre et contre le non-remplacement d'un départ en retraite sur deux dans la fonction publique. Certes, le texte soumis à signature n'est pas le plan de titularisation revendiqué par le SNES et la FSU. D'entrée de jeu, des catégories de personnels précaires ont été écartées du champ des discussions. Dans l'Éducation nationale en particulier, il serait nécessaire d'ouvrir des négociations sur les conditions de recrutement, de travail et de rémunération des assistants d'éducation, les possibilités d'insertion professionnelle pour les dizaines de milliers de personnes recrutées sur emplois aidés. Quant aux AVS, ils effectuent des missions qui devraient être assurées par des fonctionnaires et ont donc vocation à être titularisés.

DES INSUFFISANCES...

Les titularisations rendues possibles pendant quatre ans par les concours professionnalisés ou les examens professionnels, le seront par transformation des crédits et des emplois servant aujourd'hui à rémunérer les personnels contractuels. Disposition ambivalente puisqu'elle indique aux administrations le niveau des postes à pourvoir ainsi, et limite en même temps les possibilités. Du coup, la concession arrachée pour permettre l'inscription des agents employés à temps

incomplet ne retient que ceux qui sont employés pour une quotité de 70 % au moins, laissant pour compte les plus précaires. Enfin, alors que les syndicats ont exigé dans la négociation la limitation drastique des cas de recours au contrat, le texte laisse ouvertes des possibilités trop nombreuses en ne précisant pas davantage les dispositions de la loi de 1984 étendues récemment encore par la loi mobilité.

... MAIS DES AVANCÉES CERTAINES

En dépit de ces graves insuffisances, le protocole comporte des avancées certaines pour les non-titulaires et la logique gouvernementale du « donnant-donnant » a été mise en échec. Le gouvernement a dû renoncer au contrat de projet (contrat de durée réduite mais dont le terme n'est pas fixé et peut intervenir du jour au lendemain) et annoncer l'abrogation du contrat d'activité expérimenté à l'INRAP. Les conditions à remplir pour la titularisation ont été élargies et les interruptions de contrat de moins de trois mois ne devraient plus faire obstacle au CDI. Des négociations jusque-là refusées (objectivation et évolution de la rémunération, amélioration de la protection sociale, droit à l'action sociale...) sont prévues.

Le SNES regrette le vote du bureau fédéral de la FSU qui se retrouve ainsi isolée. Le SNES veillera et interviendra pour que le projet de loi acte bien des avancées obtenues et se battra pour qu'au ministère de l'Éducation nationale les mesures positives pour les non-titulaires soient mises en œuvre et ne soient pas appliquées au rabais ou détournées.

■ **Frédérique Rolet, Anne Féray**



SYNDICALISME

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Entre le 13 et le 20 octobre, les personnels éliront les Commissions Paritaires, mais aussi les Comités Techniques.

Le décret « Fonction publique » sur les Comités Techniques a été publié le 17 février et une première circulaire d'application, relative aux modalités de composition et d'élection devrait sortir début avril.

Les élections professionnelles d'octobre 2012 seront en effet l'occasion d'une nouveauté majeure, issue de la loi sur le dialogue social, l'élection des représentants des personnels dans les Comités Techniques au scrutin de liste par l'ensemble des agents, qu'ils soient titulaires, stagiaires ou non-titulaires.

Le scrutin d'octobre marquera aussi une rupture quant à la date des élections, 6 semaines seulement après la rentrée, mais aussi quant au mode de scrutin, qui n'aura plus lieu à l'urne ni par correspondance mais par internet.

Les personnels continueront à voter pour élire leurs représentants dans les Commissions Paritaires, mais également les représentants des personnels au Comité Technique Ministériel (CTM) et dans les Comités Techniques Académiques (CTA, aussi appelés pour le scrutin d'octobre Comités Techniques de proximité). Les Comités Techniques Départementaux ne seront pas élus, mais désignés sur la base des résultats d'un département au Comité Technique Académique.

COMITÉS TECHNIQUES, COMMISSIONS PARITAIRES, COMMISSIONS CONSULTATIVES, QUI FAIT QUOI ?

• **Les Commissions Administratives Paritaires** : elles existent pour la plupart des corps au niveau national (CAPN) et au niveau académique (CAPA). Elles sont chargées de donner un avis sur la gestion individuelle de la carrière et de l'affectation des personnels. Le SNES est aujourd'hui majoritaire dans toutes les Commissions Paritaires du second degré.

• **Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP)** : elles existent au niveau académique et sont chargées de donner un avis sur la gestion

Les syndicats de la FSU dans l'Éducation :

- SNES
- SNUipp (1^{er} degré)
- SNEP (Éducation Physique et sportive)
- SNUEP (Enseignement Professionnel)
- SNASUB (Administratifs)
- SNICS (Infirmier(e)s)
- SNUAS-FP (Assistants Sociales)
- SNUPDEN (personnels de direction)
- SNPI (Inspection)
- UNATOS (agents de labo)

Ces syndicats présenteront des listes pour les élections à toutes les Commissions Paritaires. Ils présenteront ensemble des listes pour les élections au Comités Techniques.

individuelle et collective des agents non titulaires (contractuels, assistants d'éducation).

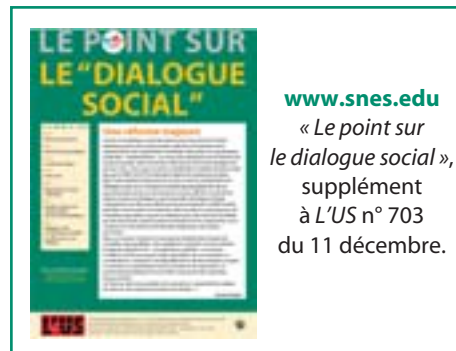
• **Les Comités Techniques** : ils sont chargés de donner un avis sur les projets de texte, sur la gestion collective des moyens alloués aux académies, aux départements et aux établissements. Lorsqu'un projet de texte recueille un vote défavorable unanime des représentants des personnels, le projet fait l'objet d'un réexamen et une nouvelle délibération est organisée.

QUEL EST L'ENJEU ?

Jusqu'ici, à l'Éducation nationale, l'audience des syndicats était mesurée tous les trois ans lors des élections aux Commissions Administratives Paritaires.

À partir d'octobre 2011, ce seront les élections aux Comités Techniques (CT) qui serviront tous les quatre ans de baromètre de l'audience syndicale et détermineront la représentativité de chaque organisation syndicale, son poids dans les négociations.

■ **Jacques Lacroix, Emmanuel Mercier**



La préférence nationale n'est pas compatible avec le syndicalisme !

Extraits de la Déclaration commune CFDT - CGT - FSU - SOLIDAIRES - UNSA du 17 mars 2011



[...] Les organisations syndicales, ne peuvent rester indifférentes à l'utilisation de la situation sociale pour promouvoir certaines thèses dans le débat public comme le fait le Front national. La thèse de la préférence nationale est antinomique avec les valeurs fondamentales du syndicalisme. L'exclusion, le rejet de l'autre, le repli de la France sur elle-même et la fermeture des frontières, la désignation de boucs émissaires, la dénonciation de l'immigration comme responsable de tous les maux sont des attitudes qui, l'histoire en témoigne, ne peuvent conduire qu'au pire.

Les organisations syndicales agissent quotidiennement pour

rechercher et exiger des réponses face à cette situation sociale [...]. Leur action est portée par les valeurs qui sont celles du syndicalisme au cœur desquelles figurent la solidarité entre tous les salariés et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Les organisations syndicales CFDT - CGT - FSU - SOLIDAIRES - UNSA sont déterminées à empêcher l'instrumentalisation du syndicalisme par le Front national qui n'est pas un parti comme les autres [...].

Texte disponible <http://www.fsu.fr>

Professeur ou mère : il faut choisir

En décembre dernier, une IPR apprenant qu'un poste en prépa se libérait dans son académie, décide de son propre chef de diffuser cette information. Louable intention puisque ce poste n'était pas affiché sur SIAM. Seul problème, l'inspectrice ne s'adresse qu'à quelques professeurs bien choisis : « ce poste en khâgne demande une énorme charge de travail, peu compatible avec le métier de mère de famille, je ne l'ai donc signalé qu'à des collègues hommes ou des collègues femmes sans enfant » écrit-elle benoîtement dans un courriel. L'inspection générale, responsable des nominations en prépa, ne cautionne pas ces propos, recteur et ministre se sont parés de toutes les vertus pour désavouer l'inspectrice. Mais cette affaire illustre bien qu'en terme de carrière, l'égalité hommes femmes est loin d'être réalisée au sein même de l'Éducation nationale. Le SNES continuera à se battre pour que les mentalités évoluent.

« L'objectif de toute éducation devrait être de projeter chacun dans l'aventure d'une vie à découvrir, à orienter, à construire » ALBERT JACQUARD

ÉVALUATION

CONSULTATION OU... MANIPULATION ?

La DGRH a décidé, sans en informer au préalable les organisations syndicales, de proposer à tous les personnels, via I-Prof et les messageries d'établissement, de participer à une consultation sur l'évaluation professionnelle.

Ses objectifs sont clairs : modifier en profondeur les modalités d'évaluation prétextant un pseudo-sondage pour mieux imposer le chef d'établissement comme évaluateur principal et mettre à mal les garanties collectives.

LA CONSULTATION

Aucun rappel des textes réglementaires (statut général des fonctionnaires, statuts particuliers des personnels enseignants) ni aucun lien permettant de les consulter ne figurent dans les textes mis en consultation sur la page d'accueil du site dédié à la consultation. Seules les notes de service, circulaires ou lettres relatives aux modalités de l'inspection y figurent.

On ne sait pas qui suit, pour le ministère, les groupes de discussion ni comment seront utilisées les synthèses. Le panel, constitué dans l'ordre chronologique d'inscription, n'est pas fiable, aucun élément statistique ne pourra donc être tiré de cette consultation.

Chaque jour, des points forts et faibles sont présentés pour chaque thème et mis en discussion. Ils sont la résultante d'une consultation préalable de chefs d'établissement et d'IPR. Surprenante consultation qui consiste à interroger les enseignants sur des problématiques posées par leurs évaluateurs !

LES PROJETS MINISTÉRIELS

Le ministère a la volonté de modifier radicalement les modalités d'évaluation des enseignants en supprimant la double notation chiffrée pour la remplacer par un bilan littéral annuel, rédigé par le chef d'établissement, après avis de l'IA-IPR de la discipline dans le domaine didactique, le chef d'établissement gardant seul la main sur le domaine administratif et sur le domaine pédagogique-éducatif (en dehors de la classe).

Le chef d'établissement aurait ainsi, de fait, une responsabilité déterminante dans l'évaluation de notre activité essentielle (l'enseignement) sans avoir aucune légitimité, car aucune compétence reconnue, dans ce domaine, les corps d'inspection étant par ailleurs dans l'impossibilité de procéder à une évaluation annuelle de l'ensemble des enseignants... Si un tel cadre était mis en place, cela annoncerait un changement profond de notre métier. Cette modification de l'évaluation s'inscrit dans la logique d'autonomie de l'établissement, repose sur un déni du travail réel des enseignants et de l'intérêt des élèves, et repose sur le leurre qu'une évaluation « de proximité » permettrait d'être plus juste. Elle risque fort, en réalité, de se faire sur les activités ou des engagements périphériques et non sur ce qui fait le cœur du métier.

CONSERVER LA DOUBLE ÉVALUATION

Le SNES reste attaché au principe de la double notation, garante de la prépondérance de l'enseignement de notre discipline dans notre métier et donc dans l'évaluation. Ce système, malgré ses insuffisances actuelles qui peuvent être corrigées, demeure le seul à même de garantir des règles de gestion collectives et transparentes.

Les conditions de la consultation organisée par le ministère sont opaques et donc suspectes. Cette consultation, dans le cadre du pacte de carrière, n'a manifestement pour but que de tenter de donner une apparence d'adhésion au projet ministériel en contournant les organisations syndicales. Cependant la parole des enseignants doit être entendue : le SNES appelle l'ensemble des collègues à s'inscrire à la consultation et mettra à disposition des collègues des éléments de réflexion.

■ Xavier Marand



RAPPORT SUR LA RÉFORME DU LYCÉE DES CONCLUSIONS INQUIÉTANTES

La visite de 36 lycées dans sept académies courant décembre et janvier a permis à l'IG (Inspection générale) de produire un état des lieux de la mise en œuvre de la réforme du lycée⁽¹⁾.

Ce constat est qualitativement cohérent avec celui du SNES : la réforme se met en place (mais comment pourrait-il en être autrement ?), les enseignements d'exploration MPS, SL et LS peuvent donner satisfaction à certains enseignants et élèves, SES et enseignements technologiques sont maltraités, l'AP (accompagnement personnalisé) n'a pas vraiment été mis en place ou fonctionne mal.

Cependant, l'IG n'en tire pas les mêmes conclusions que le SNES. Pour elle, la réforme introduit de nouvelles pratiques pédagogiques et des espaces de liberté via les enseignements d'exploration et l'AP, dont elle espère bien qu'elles feront tache d'huile dans les autres enseignements. Ces nouveautés seraient portées par un « premier noyau » d'« enseignants innovateurs », qu'il s'agit d'élargir. Les difficultés portent selon les IG principalement sur le manque de formation des enseignants et des équipes d'encadrement, ainsi que sur la complexité de la gestion des groupes d'élèves et des moyens. Leurs solutions : un effort de formation, la mise en réseau des établissements (mutualisation de l'offre de formation) et l'annualisation des enseignements pour apporter plus de souplesse.

On notera que les IG expriment cependant à plusieurs reprises leurs craintes que la réduction des moyens attendue pour la rentrée prochaine ne remette en cause le processus d'innovation et d'adhésion des enseignants à la réforme. Ils demandent par ailleurs la mise en place d'une démarche d'évaluation en terme de réussite des élèves.

L'échantillon visité par les IG n'a pas de valeur représentative. Ce travail a donc surtout le mérite d'apporter l'éclairage de l'Inspection sur la réforme du lycée. Avec des conclusions différentes des nôtres : là où l'inspection voit dans



la diversité des situations rencontrées la preuve que les lycées s'adaptent à leurs élèves et en conclut à la réussite de la démarche d'autonomie, nous alertons sur le renforcement des inégalités de territoire, d'une concurrence mortifère entre établissements et sur le risque d'une aggravation de l'échec scolaire.

Une démarche d'évaluation rigoureuse et sincère s'impose. Le SNES entend y contribuer. Il faut imposer le cadrage national des heures de dédoublement, l'accrochage de l'AP aux disciplines, le refus du tronc commun de Première : le SNES appelle les enseignants à continuer d'exiger une réforme plus conforme à l'intérêt de tous.

■ Valérie Sipahimalani
lycees@snes.edu

1. IG/IGAEN, rapport 2011-010, février 2011 « Mise en œuvre de la réforme des lycées d'enseignement général et technologique ».

RÉFORME STG-ST2S : VERS L'EFFACEMENT DES SÉRIES TECHNOLOGIQUES

Le ministère proposera de nouvelles grilles horaires pour les séries STG-ST2S pour la rentrée 2012 au prochain CSE.

Dans ces deux séries, la mise en place de l'accompagnement personnalisé entraîne des diminutions horaires inadmissibles, en particulier pour les disciplines technologiques. Élaborées sans réfléchir aux contenus d'enseignement, ces grilles ne permettront pas de construire les synergies, nécessaires aux formations technologiques, entre disciplines générales et technologiques.

Les horaires prévus pour les dédoublements sont trop étiés pour permettre de mettre en œuvre les pédagogies spécifiques à ces

séries, mais aussi le travail en groupes réduits dans les disciplines générales.

Tout est donc fait pour que cette nouvelle réforme concoure à l'effacement des séries technologiques.

Dans sa volonté de mettre en œuvre la réduction de l'emploi public dans le cadre de la RGPP, ici aussi le gouvernement commet une grave

faute politique.
<http://www.snes.edu/Projet-Chatel-pour-les-ST2S-et-les.html>

■ Thierry Reygades

snes.edu

Clermont-Ferrand

Les personnels enseignants et d'éducation des quartiers nord de Clermont-Ferrand étaient en grève le jeudi 31 :

**Brugière à 60 % ,
Albert-Camus à 99 % ,
La Charme à 99 % et
Gérard-Philipe à 50 %**

Ils subissent des suppressions d'heures et de postes qui entraîneront des effectifs plus lourds, une offre éducative appauvrie et un encadrement insuffisant. L'action ne s'arrêtera pas.

Détachement

La note de service sur les détachements de fonctionnaires de catégorie A dans nos différents corps (enseignants, CPE, CO-Psy) parue au *BOEN* du 31 mars 2011 précise que seul l'avis du chef d'établissement est requis pour éclairer le recteur lors de l'intégration définitive. Seule la manière de servir du collègue se trouve être finalement utile pour l'administration. Le regard de l'IPR et son appréciation pédagogique sur le travail à l'intérieur de la classe sont écartés. Notre qualification disciplinaire est ainsi négligée. Cela en dit long sur les projets ministériels concernant l'évaluation des personnels (voir article ci-dessus).

CPGE

La prochaine CAPN du corps des chaires supérieures se tiendra jeudi 14 avril. Elle examinera l'avancement d'échelon ainsi que l'accès au corps, en présence des inspecteurs généraux. Les collègues enseignant en CPGE qui souhaitent que le SNES défende leur dossier, doivent nous adresser rapidement la fiche syndicale correspondante, disponible dans le supplément *Carrière* où sur www.snes.edu



29 mars : infirmières en colère

Pour la troisième fois, 1 500 infirmières scolaires étaient dans la rue le 29 mars. Elles exigent leur passage en catégorie A et la création d'un master spécifique. « Nous sommes les seuls professionnels de l'équipe enseignante à être en catégorie B » précise Chantal Chantoiseau, membre du bureau du SNICS-FSU.

Les infirmières scolaires ne se contenteront pas d'une simple revalorisation sans reconnaissance de leur spécificité et de leurs compétences. Associée à la catégorie A, l'intersyndicale demande donc la création d'un master spécifique, incluant des pratiques avancées, souvent déjà réalisées,

comme le dépistage des troubles des apprentissages que certaines académies demandent aux infirmiers de réaliser, ou une dispensation plus large de la contraception d'urgence. À 16 heures, la délégation sort du ministère avec des avancées : un groupe de travail a été créé pour organiser la création d'un corps en catégorie A et l'extinction du corps B.

« Le pluriel de maréchal, c'est des maraîchers. Le pluriel d'un général, c'est des générés » BORIS VIAN

MOUVEMENT INTRA 2011

SUIVRE SON DOSSIER

Tous les indicateurs montrent que le mouvement intra 2011 sera très difficile pour tous : collègues entrant dans une académie via l'Inter, collègues en poste ou TZR de l'académie, collègues victimes d'une suppression de leur poste...

La pénurie de postes, résultant des coupes budgétaires, sera aggravée par la « réservation » par les recteurs de supports complets pour asseoir les futurs stagiaires 2011-2012. Dans ces conditions, se multiplieront les affectations sur plusieurs établissements, qu'il s'agisse d'affectation définitives ou d'AFA (pour les TZR). Il est clair que la dégradation des conditions de travail et d'emploi de tous est étroitement liée au sort inacceptable réservé par l'administration aux stagiaires. C'est tout le sens des actuelles luttes syndicales, tant locales que nationales, qu'il est nécessaire d'amplifier. Et il est d'autant plus indispensable de bien suivre aussi son propre dossier d'affectation !

QUE FAIRE APRÈS LA FERMETURE DES SERVEURS ?

Les serveurs SIAM (via i-prof) ferment, selon les calendriers académiques, à partir du 31 mars. Les collègues recevront le formulaire de confirmation dans leur établissement. Ils devront vérifier les vœux, leur ordre, ainsi que leur situation administrative, rectifier en rouge toute erreur et

joindre toutes les pièces justificatives. L'administration ne réclame jamais aucune pièce manquante. Garder toujours une photocopie du formulaire de confirmation, après signature du chef d'établissement, et des pièces justificatives.

SUIVI INDIVIDUEL SYNDICAL

Retourner la fiche syndicale de suivi individuel à la section académique du SNES concernée par ce mouvement intra. La fiche (L'US spéciale « mutations intra 2011 ») est téléchargeable sur le site national www.snes.edu, rubrique « mutations ». Elle permet aux élus de vérifier les informations enregistrées par l'administration, rectifier des erreurs ou des oublis, faire prendre

en compte des éléments complémentaires dans le respect des règles communes. La fiche permet de délivrer une information personnalisée (barème, affectation proposée...) : ne pas oublier de signer la formule autorisant les élus à recourir à l'informatique.

■ **Christophe Barbillat**
emploi@snes.edu



RÉMUNÉRATIONS SIGNONS TOUS !

Les rémunérations doivent faire l'objet d'un rendez-vous salarial annuel. Gel de la valeur du point pour 2011 et forte probabilité qu'il en soit de même pour 2012 et 2013 : notre désaccord avec la politique gouvernementale sur ce dossier est profond. Exprimons-le fortement !

Ces dispositions accentueraient la perte déjà considérable de pouvoir d'achat, l'écrasement de la grille indiciaire et l'affaiblissement des déroulements de carrière. D'autres choix sont nécessaires, justes et possibles. Ils rendraient de l'attractivité aux métiers de la fonction publique et auraient un effet d'entraînement pour l'ensemble des salariés. Les organisations syndicales FSU, CFDT, CFTC, CGC, CGT, UNSA et Solidaires affirment à nouveau ensemble qu'elles exigent :

- « des augmentations salariales, notamment par l'augmentation de la valeur du point, assurant le rattrapage des pertes accumulées depuis 2000 et la progression du pouvoir d'achat ;
- une meilleure reconnaissance des qualifications ;
- une amplitude réelle des carrières ».

Elles appellent les agents à s'emparer de ces revendications, à les faire vivre, à les porter



haut et fort. Plus que jamais, la pétition unitaire qu'elles ont initiée est à l'ordre du jour. Signons-la et faisons-la signer massivement : <http://site-syndicat.org/petition/index.php?petition=10> ou via le site du SNES, www.snes.edu, rubrique pétitions.



■ **Anne Féray**

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION LYCÉES : PROGRAMMES ET BAC

Le CSE du 17 mars a confirmé le retard voire l'impréparation totale du ministère face à la mise en œuvre de la réforme du lycée. En effet, beaucoup d'épreuves de baccalauréat doivent être modifiées pour « entrer dans le moule de la réforme ».

Le ministère a pensé cette réforme sans réfléchir en amont aux contenus d'enseignement et aux épreuves de baccalauréat. Il ajuste au fur et à mesure et réfléchit fort tard à la cohérence de l'ensemble.

Toujours pas d'information concernant l'épreuve anticipée de français en Première ; certaines épreuves seraient en cours de « toilettage » : histoire-géographie en Terminale L et ES, SES en Terminale ES, enseignements de spécialité de SVT et sciences physiques en Terminale ; d'autres épreuves ont changé de statut : sciences en Première L et ES avec introduction de la physique en ES, mathématiques en L qui devient un enseignement au choix, histoire-géographie en Première S (épreuve anticipée).

Certains enseignements sont nouveaux : littérature étrangère en LVE en L, droit et grands enjeux du monde contemporain en TL, informatique et sciences du numérique en TS, économie approfondie, sciences sociales en ES. Ce contexte rend indispensable l'action dans le cadre de la consultation ministérielle sur les projets de programmes.

Profitons de l'occasion pour réaffirmer notre opposition à cette réforme et poser nos questions sur les programmes et les épreuves du bac. Faites parvenir au SNES les doubles des avis envoyés afin que le syndicat puisse s'appuyer sur les témoignages et analyses pour continuer la lutte contre cette réforme, et intervenir au Conseil supérieur de l'éducation afin de faire bouger des projets de programmes, qui pour certains posent problème.



LYCÉE : DEUX ENSEIGNEMENTS NOUVEAUX

Les projets de programmes de droit et enjeux du monde contemporain en TL, et d'informatique et sciences du numérique en TS sont actuellement en consultation. Le SNES a interpellé le ministère : qui est concerné par la consultation et qui est susceptible de les enseigner ? Pour droit et enjeux du monde contemporain, les enseignants de SES, histoire-géographie, philosophie, éco-gestion sont concernés, ainsi que les enseignants de droit à l'Université, et « tout enseignant qui le désire quelle que soit sa discipline »... À terme, le ministère envisage la création d'une certification complémentaire, tout comme pour l'enseignement d'Informatique et sciences du numérique, qui serait enseigné par des collègues de maths, physique ou STI...

■ **Sandrine Charrier, Valérie Sipahimalani**

RÈGLES DE GESTION DES EPLE

Le CSE a examiné également un projet de décret visant à modifier certaines règles de gestion des EPLE du fait de la réforme du cadre budgétaire et comptable de ces derniers.

L'examen de ce texte a été une nouvelle occasion de voir ce qu'« offrir plus d'autonomie aux EPLE » signifie pour le ministère.

Ce dernier proposait en effet la disposition suivante : « le CA peut donner délégation au chef d'établissement pour la passation des contrats et conventions sous réserve que leur incidence financière ne dépasse pas les limites fixées à l'article 28 du code des marchés publics ».

Rédigé ainsi, cela signifiait que cette délégation pouvait concerner toutes les conventions et contrats autres que des marchés dès lors qu'ils ne coûtaient rien ou peu : recrutement d'un AED pour deux mois, intervention d'une association, contrat d'utilisation de locaux avec la mairie,

avec le GRETA pour des actions de formation continue, convention avec la collectivité locale... Ce que le SNES ne pouvait accepter. Cela pouvait concerner des marchés d'entretien, de travaux, d'équipements, de maintenance dont il est éventuellement concevable qu'ils fassent l'objet d'une délégation mais aussi de marchés conduisant à la privatisation de certaines missions (entretien des espaces verts...) dont l'examen ne devrait pas, non plus, échapper au CA.

Alors que la compétence du CA en la matière est l'un des éléments majeurs de son autonomie définie par les textes de 1985, une telle démarche visait à restreindre considérablement cette autonomie du CA au profit de celle du chef d'établissement.

Suite à l'intervention du SNES, seul à s'exprimer sur cette partie du texte, le ministère a remplacé « contrats et conventions » par « marchés », ce qui ne règle que partiellement le problème. Le SNES appellera donc les élus en CA à refuser cette délégation. À suivre.

■ **Fabienne Bellin**

Ascenseur et escalier

D'après *Les Échos*, EDF aurait demandé une hausse de prix de 28 à 37 % sur cinq ans. Démentis peu convaincants... et + 5,2 % pour le gaz !

La crise du monde arabe, la catastrophe au Japon pèsent, prétexte et précaution, sur le coût de l'énergie. S'ajoute une hausse des matières premières et des produits alimentaires : 15 à 20 % attendus pour la farine, 10 % pour les pâtes et les biscuits, 10 à 20 % pour le café. L'INSEE annonce une hausse des prix moyenne en 2010 de 1,5 % mais de 0,5 % pour le seul mois de février 2011. La revalo des pensions devrait intervenir au 1^{er} avril. On annonce ainsi + 2,1 %, en raison d'une hausse de la prévision d'inflation pour l'année en cours... Mais en un an le fioul a augmenté de 23,2 %, le gazole de 14,6 %, les légumes frais de 11 %, l'assurance automobile de 6,6 %. La hausse des loyers ? La baisse des remboursements Sécu ?

Signons les pétitions sur le pouvoir d'achat des salaires et des pensions.

400 millions €

Rallonge votée par l'UMP en faveur de l'enseignement privé catholique, soit 250 postes contre l'avis officiel du ministère qui annonce ne vouloir « rendre seulement » que 100 postes.

Éric de Labarre, responsable de l'enseignement privé catholique menace de fermer des écoles dans les milieux ruraux, des collèges et des lycées d'ici 2015.

Pour s'adapter aux réductions des postes à venir, Labarre propose de regrouper les disciplines, de diminuer le volume horaire et le nombre d'options, de développer des mises en réseau des établissements et l'enseignement à distance.

Voilà qui va encore plus loin mais dans le même sens que le ministère, toujours à la recherche de « gisements d'économies », puisqu'il est envisagé de ne pas respecter toutes les contraintes (notamment horaires) qui s'imposent au public.

Dans l'enseignement privé il n'y aurait donc pas de miracle : même surdoté par rapport au public, la rentrée s'y annonce mal... à parité avec le public ?

Anglais BTS MUC

Des collègues enseignant l'anglais en STS « Management des unités commerciales » nous ont alertés de la modification par deux fois des modalités de l'oral terminal auquel ils préparent leurs étudiants pour la session 2011 dans les trois académies d'Île-de-France. Injonctions successives et contradictoires début 2010 puis début 2011 en provenance de l'IPR et du SIEC⁽¹⁾, au motif que le privé n'avait pas été informé du premier changement. Les épreuves prévues initialement étaient celles de l'académie de Rennes actuellement.

En fait, à partir du même référentiel, les modalités de cet oral sont devenues bien différentes d'une académie à l'autre, en raison de directives variables de l'Inspection. Le SNES a interpellé la DGESIP et l'Inspection générale pour dénoncer ce manque de respect des étudiants et des enseignants, et exiger une concertation pour la session 2012⁽²⁾. Profitons des jurys pour demander à être entendus.

(1) Service interacadémique des examens et concours

(2) www.snes.edu/BTS-MUC-lettre-a-la-DGESIP.html

DANS LES ACADÉMIES

LE TERRAIN MOBILISÉ

Label CLAIR imposé, vies scolaires déstructurées, DHG insuffisantes, réformes refusées... Partout dans les académies les établissements se mobilisent pour contrer la mise en œuvre d'une politique de régression éducative majeure.

GRIGNY Mobilisation ECLAIR dans le 91

Le 3 mars 2011, les enseignants des trois collèges RAR de Grigny (91) apprenaient leur entrée dans le dispositif ECLAIR : tollé général ! Une lettre-pétition a été adressée au recteur de Versailles, pour protester contre l'absence de concertation préalable (malgré des déclarations et vœux votés en CA contre l'entrée dans ECLAIR). Les personnels des collèges se sont mis en grève le lundi 14 mars pour le retrait de leurs établissements du dispositif ECLAIR. Grève très suivie (de 60 % à J.-Vilar à 100 % à S.-Delaunay !).

Une délégation conjointe a été reçue par le recteur et les personnels ont manifesté devant le rectorat pour montrer leur opposition au dispositif. Faute de réponses satisfaisantes de la part du recteur (qui a essayé de « rassurer » les personnels, en déclarant que « la circulaire sur les CLAIR est obsolète », et qu'« il ne s'agit que d'un changement de nom des RAR en ECLAIR »), une deuxième grève, le mardi 22 mars, a été suivie par plus de la moitié des personnels des collèges Neruda et Delaunay, tandis que les personnels de Jean-Vilar, deux jours plus tard, se consultaient et votaient majoritairement contre le dispositif ECLAIR. La mobilisation ne cesse de s'amplifier dans l'académie de Versailles : une réunion contre ECLAIR s'est tenue à Mantes (78) le 29 mars à l'appel de la FSU ; réunion publique le 31 mars à Bagneux (92) à l'initiative du collectif Éducation Bagneux, après le vote en CA d'une motion contre l'entrée du collège Barbusse dans le dispositif ; enfin, troisième journée de grève à Grigny le 31 mars, toujours très suivie, à laquelle se sont joints des professeurs des écoles de la ville et des collègues des autres établissements ECLAIR du département : l'amorce d'une mobilisation de grande ampleur ?

**NICE Vies scolaires sacrifiées**

Dans l'académie de Nice, des établissements nouveaux ont été construits du fait d'une démographie croissante. Or, le ministère n'a pas créé des supports pour y installer des postes définitifs de CPE. Des établissements ont donc ouvert sans support de CPE, des TZR y ont été affectés. La solution imaginée par les services rectoraux a donc consisté, pour la rentrée scolaire 2011, en un redéploiement : on déshabille les uns pour habiller les autres et on met en péril les vies scolaires. Le collège d'Arbaud de Barjols, celui de Matisse à Saint-Maximin et celui de Giono à Nice se sont mobilisés (courriers, audience auprès de l'IA, recours à la grève) et ont obtenu gain de cause. Pour l'instant tous les établissements concernés par ce dépeçage n'ont pu faire échouer ce projet injuste et ubuesque. Le SNES-FSU reste à leurs côtés.

LIMOGES**Coup de force du recteur**

Depuis la fin janvier se développe dans l'académie de Limoges une très forte mobilisation sur les conditions de préparation de la rentrée 2011 (enseignants, parents, lycéens mènent des actions diverses : établissements morts, occupations de locaux, manifestations, grèves...). Lors d'une journée de grève et de rassemblement le 23 mars,



jour où le CTPA devait être consulté sur les suppressions de postes (après avoir été boycotté deux jours avant), alors que le rectorat était bloqué par des manifestants, le recteur a fait appel aux forces de l'ordre pour pénétrer dans les lieux et a tenu un CTPA en l'absence des représentants des personnels ! Il est grand temps que le recteur prenne la mesure du rejet de la politique éducative menée en Limousin et se retourne vers le ministre pour obtenir les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service public d'éducation dont il a la charge.

CRÉTEIL Dénî de réalité sociale à Torcy

Installé dans un quartier défavorisé de Torcy, le collège de l'Arche-Guédon arbore tous les stigmates d'un « établissement-ghetto » : locaux délabrés et amiantés ; élèves défavorisés ; évitement de 30 % à l'entrée en Sixième. Pourtant, en raison de la forte croissance démographique, le recrutement du collège ne se tarit pas. C'est probablement la raison pour laquelle l'État supprime des moyens année après année. L'ouverture en 2011 d'une 18^e classe à moyens constants et la fermeture annoncée de toutes les options, et notamment du poste d'Allemand, ont incité les parents et les enseignants à se mobiliser.

Plusieurs actions ont donc été entreprises. Le CA de rentrée a été boycotté. Devant le blocage des négociations, le CA suivant a donné lieu à un rejet massif du TRMD. Entre-temps, parents et enseignants ont multiplié les actions : réunions publiques, pétitions, tracts, grève massive le jour du CTPD.

Les garanties obtenues en contrepartie apparaissent bien maigres : l'Inspection ferme le poste d'allemand et le remplace par un BMP. Aucun moyen supplémentaire n'a été débloqué en ce qui concerne l'enveloppe globale. Il s'agit d'un flagrant déni de la réalité sociale.

LILLE Colère à Gérard-Philipe (Hénin-Beaumont)

La rentrée 2011 se fera avec les mêmes effectifs qu'en 2006 mais deux divisions ont été supprimées en sus des dispositifs Quatrième AS et Troisième d'insertion... Un volume horaire amputé de 70 heures-poste touchant six personnels... Tous les enseignements disciplinaires sont aux minima et le soutien scolaire ne passe plus guère que par l'aide personnalisée au travers d'ateliers « protéiformes ».

Le mot d'ordre de grève du 17/03 a été suivi par les professeurs à 96,8 % et à 50 % par les AE. L'appel au boycott des familles annoncé par tract dès le lundi 14, a été suivi à 98,8 % le lendemain.

Aujourd'hui 30/03, une délégation composée de quatre élus au CA (parents et professeurs) est attendue à l'IA 62, retrouvant opportunément les personnes rassemblées en ce lieu à l'appel du SNES et de la FSU.

CPE ET VIE SCOLAIRE LES VASES COMMUNICANTS

La rentrée sera rude ! Les créations de postes ne compensent pas les besoins dans les établissements où les dotations en CPE comme en assistants d'éducation sont insuffisantes au regard des exigences à l'externat et à l'internat.

Environ 500 collèges sont encore sans CPE ! Les critères de dotation, quand ils existent, sont très disparates et reflètent imparfaitement la réalité des besoins. Les mêmes problèmes touchent la répartition de l'enveloppe de l'assistance éducative, souvent distribuée par les inspections académiques hors instances paritaires. Caen a perdu 140 équivalents temps plein d'assistants d'éducation depuis 2009. À Besançon, les

regroupements d'établissements en zones rurales annoncées à moyens constants sont l'occasion de suppressions de postes de CPE. À Bordeaux et Nantes, des postes « retirés » de lycées sont créés en collèges, se substituant aux postes d'adjoints. À Marseille, des fiches de postes assimilent CPE et préfet des études. À Créteil, le recteur affiche sept créations mais bloque cinq postes pour des emplois de direction et sup-



prime des moyens provisoires. Le résultat est une perte sèche de cinq postes quand l'internat d'excellence de Sourdun est doté de trois CPE pour 273 élèves ! À cela s'ajoute, comme à Pluvigné (Morbihan), les mobilisations des parents et des enseignants pour de vraies créations. Conclusion : les créations sont au mieux des redéploiements et au pire des suppressions au prétexte de baisse d'effectif. Les conséquences sont désastreuses pour l'accueil et l'encadrement des

élèves. Les équipes, déjà réduites pour proposer des animations socio-éducatives, sont contraintes à la garderie dans des études surchargées. Pour les CPE, le suivi des élèves, le travail en équipe et le lien avec les familles se limitent alors aux élèves les plus en difficultés. Le maillage socio-éducatif est mission impossible. L'urgence du quotidien crée souffrance et tensions.

LA VITRINE MÉDIATIQUE

Parallèlement, les recteurs profilent de plus en plus de postes (établissements CLAIR, internats d'excellence...) là où les moyens exceptionnels sont déployés, en invoquant des motifs fallacieux pour permettre au chef d'établissement de choisir « son » personnel. Au principe des vases communicants, les éternels perdants sont les élèves !

■ Valérie Hérault

**Ukraine**

À l'appel du STESU, syndicat des travailleurs de l'éducation et de la science d'Ukraine, 8 000 enseignants ont participé le 21 mars à des rassemblements dans plusieurs villes afin d'obtenir une augmentation salariale. Faut-il rappeler qu'un enseignant débute à 100 euros par mois, en gagne 130 en milieu de carrière et termine aux alentours de 200 euros ? Une forte mobilisation a eu lieu également à Kiev le 22 mars, avec 10 000 manifestants venus



de toute l'Ukraine pour exiger l'ouverture de négociations. Le gouvernement a annoncé dès le 23 qu'il allait accorder une augmentation de 20 % à l'ensemble des enseignants. Mobilisation réussie.

CO-Psy

Les CO-Psy et les D-CIO, réunis le 18 mars à Paris ont exprimé leur satisfaction que plusieurs propositions du SNES aient été reprises dans la rédaction du décret sur les missions mais exprimé leur désaccord face au risque de glissement des activités, généré par l'entrée dans le SPOTLV. Ils ont fait un état des lieux de la dégradation des conditions d'exercice, de la multiplication des attaques contre les CIO, de l'augmentation massive du nombre de contractuels et de l'insuffisance des recrutements. Lors de l'audience au MEN, les représentants du SNES, de Sud et de la CGT ont dénoncé la position des recteurs qui n'hésitent pas à affaiblir le réseau des CIO, au moment où le décret sur la labellisation va paraître et à imposer aux CO-Psy de participer à des actions décidées sans eux dans le cadre des lieux uniques. Le SNES appelle les collègues à se réunir pour faire le bilan des actions conduites et recherchera, dans l'unité, les moyens de s'opposer à la mise en œuvre autoritaire de cette labellisation.

**STI devant le rectorat de Paris**

Plus d'une centaine de collègues des lycées d'enseignement technologique industriel devant le rectorat de Paris contre la réforme des STI le 15 mars. Le rectorat profite de la réforme pour fermer des enseignements d'optique et réduire les moyens dans les lycées industriels pour implanter des nouvelles STI2D dans des lycées dits « prestigieux ». Il confirme ainsi l'analyse que nous faisons de cette réforme : en généralisant les enseignements, en réduisant les enseignements de STI, en limitant les choix, elle transforme ces séries en sous-séries scientifiques et, de fait, exclut les élèves qui y accédaient. Ces séries représentent des voies de promotion sociale et des éléments de démocratisation. Depuis ce rassemblement, le lycée Fresnel, lycée historique de l'enseignement de l'optique en France, a récupéré les moyens horaires qui devraient lui permettre de continuer à assurer un enseignement technologique.

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

LOCATIONS

Espagne (Andalousie), loue appt tt confort, 4/6 pers, pisc., clim., ds pt village bord de mer, 250 à 600€/sem. Tél. 06 31 61 12 12.
Cordoue, T2. Tél. 06 42 74 27 08.
Périgord, gîtes 4, 6 ou 12 pers., pisc., poneys. Tél. 05 53 36 07 41 (soir).
(30) Sommières ctre (sud France), F2, 500 €/sem. ou 150 €/w.e., 2/4 pers, 60m², charme. Tél. 04 66 80 35 66.
(82) Puylagarde (Quercy), juil.-août, mais. famil. 6 p., gd jard., 460 €/sem., 800 €/15 j. Tél. 06 84 58 79 68 / 05 63 60 67 80.

(66) Banuyls, 100 m plage, F3, cft, 4 pers., tte saison. Tél. 06 86 97 77 73.
(66) Cabestany, villa F4 tt cft, 6/8 pers., jard., jacuzzi, 10 mn mer. Tél. 06 01 75 55 90.
Narbonne centre ville, gd appt., 300 €/sem. ou 100 €/w.e. Tél. 04 68 32 51 12.
Nice, F4, vue mer, 890 €/qz. Tél. 06 81 85 62 32.
Hastings (G.-B.), villa, 3 ch., 2s.d.b., g.s.s., 730 €. Tél. 0044 142 444 3164, rosemiller9@gmail.com
New York, prof. loue 3 p., 5 pers., juillet/août : 1000 €/sem. Écrire à isabellemlkoff@gmail.com

Biarritz, F3, jard., près plage, 900 €/qz. Tél. 05 59 23 38 48.
(84) Gordes (Lubéron), villa 4 pers. tt cft, parc, bassin, 420/600 €/sem. Tél. 04 90 85 24 25 / 06 15 39 73 44.
Prof., 3 enf., cherche loc. meublé Martinique, vac. été 2011, amdelalonde@yahoo.fr
La Rochelle, près de Ré, mais. 4/6 p., jardin, juillet-août : 500 €/sem. Tél. 05 46 27 36 65.
Grignan (Drôme prov.), juillet, fest. corresp., coll. loue maison sympa 5 pers., nuit ou sem. Tél. 06 63 68 89 29.
Lisbonne, coll. loue T3, 500 €/sem. sabaled@yahoo.fr

Vendée, moulin eau, tt cft, 4 ch., calme, 1 h mer. Tél. 02 51 51 46 00.
St-Raphaël, loue F3 4/6 pers., jard., park. sous-sol, pied comm., 6 min plages, 450/800 €/sem. Tél. 04 77 37 25 64/06 68 45 81 38, gmc.labouret@gmail.com
Toscane sud, part. loue 5 logem. ds ferme, calme, cft, piscine, bas prix, villes d'art, 2/4/6 pers. www.casesantanna.com
Biarritz, T2, www.bobia.fr
Parc Cévennes, idéal randos GR 70-72, loue appt 70 m², 4 couch., terrasse, rivière. Tél. 04 66 83 60 55
Sicile, mais. bord de mer, 5 couch. Tél. 04 94 13 01 42.

(34) Sète, vue dominant port, mer, très calme, duplex, gar. 60 m² + 40 m² terrasse sud, prox. centre ville, d'avril à août 2011. Tél. 04 75 35 97 21 / 06 77 80 76 34.
Autriche, Vienne, coll. loue vac., appt tt confort, centre, calme, 1-4 pers. Tél. (00431) 91 32 473, attila1090@yahoo.fr
Budapest, bel appt F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entièrement neuf, cuis. tt eq. Au ctre Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). HS: 70 €/j ; BS: 50 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1000 €. Occasion, neufs, px importateur... livr. et SAV ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.300pianos.fr

LOISIRS

Voilier 12m, coll. skip. emb. équ., îles d'Hyères, Corse, Sardaigne, 300 €/s. Tél. 06 77 85 88 39.

Guide ds Haut Atlas marocain, mari de coll., propose trek mont. désert : ilderazi@yahoo.fr ou babethmorin@yahoo.fr

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent 2 circuits de 3 semaines dans l'ouest américain ou au Vietnam durant l'été. Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 29 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

SNES-ÉCHANGES VOUS PROPOSE

Échanges professionnels

Québec : Enseignants souhaitent échanger pour l'été 2011 leur maison proche du centre-ville de Québec (pour famille de 1-2 enfants) contre une maison ou un appartement à proximité de la mer.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Échanges, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES-Échanges sur notre site : www.snes.edu. ■ Florian Lascroux

Publicité

C'est le jour où mon fils est entré à la maternelle que j'ai réalisé que je n'étais pas éternelle. Pour l'instant, tout va bien, j'ai 32 ans, je suis en pleine forme. Mais si je meurs demain, mon fils pourra-t-il faire les études qu'il veut ? Alors, j'ai appelé la MAIF et ils m'ont parlé de leur assurance décès. Nous avons calculé la somme dont mon fils aura besoin pour faire ses études et bien démarrer dans la vie. Et nous avons déterminé ensemble le montant de ma cotisation. Aujourd'hui, tout est prêt. Je n'y pense plus et je me sens beaucoup plus légère.

Élodie - responsable des achats à Paris.



ASSURANCE DÉCÈS « RASSURCAP »*
Réalisez une simulation sur maif.fr



* Rassurercap, contrat individuel d'assurance décès, est conçu et géré par Paroiss-Maif. Toute assurance vie de la MAIF, régie par le Code des assurances.



ADAPT • Éditions
un service du SNES

N'hésitez pas à commander en ligne sur
www.adapt.snes.edu
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisée)
et le port est gratuit !

Nouvelles parutions



Parmentier, Chaptal, Chevreul trois grands pionniers de la chimie alimentaire

La question de la nutrition humaine est un sujet qui a préoccupé nombre de scientifiques, d'Hippocrate, qui en a fait un des fondements de la médecine, à Lavoisier, notamment à travers l'étude de la décomposition du sucre. Mais au xxe siècle, la chimie alimentaire connaît de grandes avancées. Parmentier travaillant sur l'amidon, Chaptal sur le sucre de betterave et Chevreul sur les graisses, fondent les bases de la chimie organique et ouvrent des perspectives nouvelles concernant l'alimentation des hommes... Un récit qui mêle science et histoire, et permet de découvrir les vies passionnantes des trois scientifiques dont les travaux ont révolutionné la chimie alimentaire.

• Paul Mazliak, Adapt/Vuibert, mars 2011, 190 pages, 25 euros.

Charles-Adolphe Wurtz Un savant dans la tourmente, de l'Empire à la République Entre bouleversements politiques et revendications féministes



Comment Charles-Adolphe Wurtz, chimiste reconnu, est-il devenu doyen de la Faculté de médecine de Paris entre 1866 et 1876 ? C'est à ses côtés que l'on pénètre au cœur d'une époque passionnante, que ce soit par ses bouleversements politiques, de l'Empire à la République, mais aussi par les luttes de pouvoir, précisément documentées, entre un clergé dénonçant un enseignement considéré comme trop matérialiste et une Faculté reflétant l'évolution des théories scientifiques. Une autre lutte, celle des femmes pour l'accès à l'enseignement supérieur et à la profession de médecin, est également relatée, parallèlement à une description de l'impact sur la société des événements majeurs de cette période : la guerre de 1870, la Commune de Paris, la mise en place d'un gouvernement instable et d'un régime sans Constitution. C'est l'histoire d'un engagement discret mais pourtant réel et efficace qui est donc relatée : de l'entrée du corps féminin à la Faculté à sa contribution à la chimie atomiste, Wurtz est ici reconnu comme un personnage marquant et incontournable d'une période qui a marqué un tournant dans notre histoire.

• Natalie Pigeard, coédition Adapt-Hermann, 168 p., mars 2011, 24 €.

BON DE COMMANDE

Nom :
Adresse :
Commande :

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu



L'Université Syndicaliste n° 707 du 2 avril 2011, hebdomadaire du Syndicat national des enseignants de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00. **Directeur de la publication** : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu). **Rédacteur en chef** : Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr **Publicités** : CASDEN (p. 2), MAIF (p. 8). **Compogravure** : C.A.G., Paris. **Imprimerie** : SIEP, Bois-Le-Roi (77). **Abonnements** : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € - N° CP 0113 S 06386 - ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution - Joint à ce numéro : un 8 pages *Socle ou culture* : l'avenir du collège, un 32 pages *Le second degré et ses personnels*.